

## Pour porter des enchères :

1/ **Chèque** de banque à l'ordre de Madame le Bâtonnier d'un montant de 10% de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à **3 000 €**.

Récépissé à donner au client contre ce chèque (voir modèle)

2/ **Chèque** de banque à l'ordre de la CARPA du montant des frais soit :

**A/** - frais préalables de vente

**B/** - environ 10% du prix d'adjudication se décomposant se décomposant comme suit :

- droits enregistrement (5,81% ou TVA)
- émoluments de vente selon barème :

### Pour les procédures initiées avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017

- de 0 à 6 500 euros	8,00 %
- de 6 500 euros à 17 000 euros	3,30 %
- de 17 000 euros à 60 000 euros	2,20 %
- au-delà de 60 000 euros	1,65 %

### Pour les procédures initiées après le 1<sup>er</sup> septembre 2017

- de 0 à 6 500,00 euros	7,397 %
- de 6 500,00 euros à 17 000,00 euros	3,051 %
- de 17 000,00 euros à 60 000,00 euros	2,034 %
- au-delà de 60 000,00 euros	1,526 %

- frais de publication de jugement d'adjudication (0,1% du prix d'adjudication)

3/ Faire remplir un **pouvoir** par le client avec son état civil complet (voir modèle)  
Le nom de l'adjudicataire doit être déclaré immédiatement à l'audience.

### **Formule prononcée par l'Avocat adjudicataire lors de l'audience d'adjudication**

« Plaise à Monsieur le Président déclarer adjudicataire Monsieur/Madame... ou la Société ..... de l'immeuble dont s'agit moyennant le prix principal de ..... euros outre les charges pour le compte de M. ....( présent et) acceptant .»